



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE

7 juin 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue en visioconférence, le sept juin deux-mille-vingt-et-un (7 juin 2021) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MM Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Gaétan Marier
Le conseiller Yvan Guindon
Le conseiller Michel Lefebvre

Sont absents : MME La conseillère Louise Gaudreau
M. Le conseiller Réjean Nantel

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 2 juin 2021.

RÉS. 160.06.2021 SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel a été renouvelé par périodes successives;

CONSIDÉRANT le décret numéro 740-2021 du 2 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée



3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

4. RÉS. 161.06.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 7 JUIN 2021 À 18 H 30

1. Prière / Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Administration, finances et ressources humaines
 - 5.1 Nouveau bail relatif à la concession d'un service de restauration et d'hébergement pour les visiteurs de la gare de Labelle;
 - 5.2 Mandat relatif à la remise en état du terrain au 4828, chemin du Lac-Labelle;
 - 5.3 Embauche d'un journalier-chauffeur;
 - 5.4 Appropriation de fonds pour une enseigne pour le dôme;
6. Période de questions et réponses
7. Levée de la séance

Adoptée

5.1 RÉS. 162.06.2021 NOUVEAU BAIL RELATIF À LA CONCESSION D'UN SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT POUR LES VISITEURS DE LA GARE DE LABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de propositions pour l'opération d'un service de restauration et d'hébergement à la Gare.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Labelle autorise le maire, M. Robert Bergeron, et la directrice générale, Mme Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, un nouveau bail avec « Le Cheminot » relativement à la concession d'un service de restauration et d'auberge pour les visiteurs de la gare de Labelle pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023 avec accès aux locaux immédiats sans frais jusqu'à la fin du mois de juin.

La présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 207.09.2020.

Adoptée



5.2 **RÉS. 163.06.2021** **APPROPRIATION DE FONDS POUR UN MANDAT
RELATIF À LA REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN AU
4828 CHEMIN DU LAC-LABELLE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remise en état du terrain s'avèrent nécessaires afin de régulariser une problématique de drainage sur la propriété du 4828, chemin du Lac-Labelle;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de quatre entreprises et que la firme Terre et Habitats Inc. est la seule à avoir déposée une offre.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme Terre et Habitats inc. pour les travaux de remise en état du terrain au 4828, chemin du Lac-Labelle, le tout conformément à leur offre de service du 10 mai 2021 au montant de 16 200 \$ plus les taxes.

Que les coûts relatifs à cette dépense soient appropriés de l'excédent non affecté. Tout solde résiduaire sera retourné dans l'excédent non affecté.

Adoptée

5.3 **RÉS. 164.06.2021** **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR**

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Charron a été embauché à titre de journalier-chauffeur temporaire pour le Service des travaux publics pour l'été 2020 par la résolution numéro 142.06.2020 et que cette embauche a été prolongée par la suite par les résolutions numéros 235.10.2020 et 109.04.2021.

CONSIDÉRANT QUE les services de M. Charron sont désormais requis de façon permanente;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'embauche de M. Francis Charron à titre de journalier-chauffeur permanent pour le Service des travaux publics conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée

5.4 **RÉS. 165.06.2021** **APPROPRIATION DE FONDS POUR UNE ENSEIGNE
POUR LE DÔME**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat et l'installation d'une enseigne pour le dôme chez Momentum au coût maximum de 10 000 \$ plus les taxes.

Que les coûts relatifs à cette dépense soient appropriés de l'excédent non affecté. Tout solde résiduaire sera retourné dans l'excédent non affecté.

Adoptée



6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

La séance est tenue à huis clos. Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

7. RÉS. 166.06.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 00.

Adoptée

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire

_(original signé) _____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire